



Service solidaire de garde d'urgence assuré par des bénévoles.

Un dépannage de 2 jours consécutifs maximum renouvelable dans l'année quand les parents rencontrent un imprévu (enfants malades, hospitalisation, entretien d'embauche...) le temps pour eux de trouver une solution

Comment fonctionne le service ?

Une personne bénévole se rend à votre domicile pour garder votre (vos) enfant(s).

Une cotisation unique de 5 € est demandée pour couvrir les frais administratifs, à l'inscription. Seuls les frais de déplacements sont indemnisés. Ce service est ensuite gratuit.

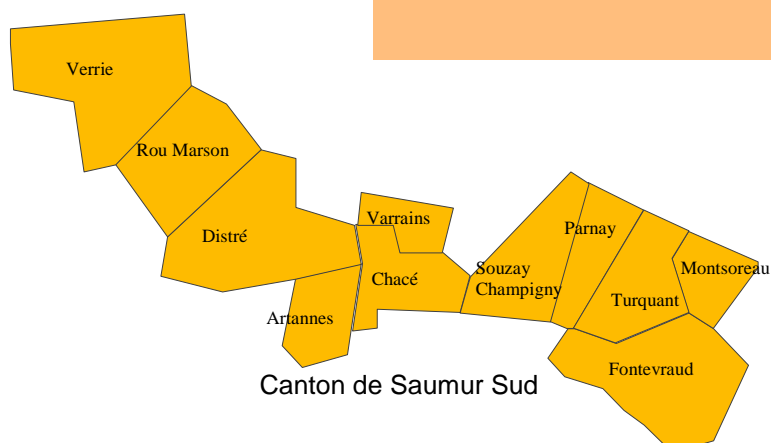
Mon enfant est malade, il ne peut pas aller à l'école

J'ai un entretien d'embauche et personne pour garder mon enfant.

Comment bénéficier du service ?

**Une inscription préalable est souhaitable, pour contacter le service appeler le :
06 86 01 76 80**

Lors de votre inscription une liste de bénévoles vous sera remise ainsi que les conditions de fonctionnement du service.





Service solidaire de garde d'urgence assuré par des bénévoles.

Un dépannage de 2 jours consécutifs maximum renouvelable dans l'année quand les parents rencontrent un imprévu (enfants malades, hospitalisation, entretien d'embauche...) le temps pour eux de trouver une solution

Comment fonctionne le service ?

Une personne bénévole se rend à votre domicile pour garder votre (vos) enfant(s).

Une cotisation unique de 5 € est demandée pour couvrir les frais administratifs, à l'inscription. Seuls les frais de déplacements sont indemnisés. Ce service est ensuite gratuit.

Mon enfant est malade, il ne peut pas aller à l'école

J'ai un entretien d'embauche et personne pour garder mon enfant.

Comment bénéficier du service ?

**Une inscription préalable est souhaitable, pour contacter le service appeler le :
06 86 01 76 80**

Lors de votre inscription une liste de bénévoles vous sera remise ainsi que les conditions de fonctionnement du service.

